



Mon indemnisation est elle juste

Par **angiedevil13**, le **01/11/2013 à 12:33**

Bonjour,

Merci à tous ceux qui pourront me proposer leur aide et qui liront mon message.

J'ai eu deux accidents de la route un en décembre 2010 et un en octobre 2011 les deux à raison.

Pour le premier j'ai été indemnisé à 1 % d'iPP et eu peu de gêne par contre pour le deuxième qui est un accident trajet domicile j'ai vraiment l'impression d'avoir été lésé.

La conductrice était de la même assurance que moi. J'ai transmis une lettre de doléance et été assisté par un medecin pendant l'expertise médicale.

Voici ce que j'ai écrit :

J'ai aussi récapitulé les faits soit :

21 octobre 2011 : Voiture considéré comme épave

raideur cervicale, des contractures dorsales au milieu du dos et une echymose du pied droit.

1er arret 48h

8 novembre 2011 : 12 séances de massages et de rééducation de l'épaule gauchern

Angoisses et insomnies prescriptions de somnifères.

17 novembre 2011 : 2ème arret d'une semaine.

23 novembre 2011 : 3ème arret de 15 jours.

séances chez une psychologue

1er février 2012 : 10 séances de rééducation

21 mars 2012 : guérison apparente avec possibilité de rechute éventuelle et constatations.

Les conséquences de cet accident au niveau physique.

Du 21 octobre à la mi décembre j'avais tellement mal au cou, au dos et à l'épaule que je ne pouvais même pas prendre ma douche seule. Je n'avais quasiment aucune mobilité de l'épaule gauche. Je ne pouvais plus assurer les taches quotidienne comme le ménage, la vaisselle et les courses mon ami a du tout faire à ma place.

De mi-décembre à février j'avais toujours des douleurs chroniques, je me réveillais en pleine nuit car j'avais des douleurs qui me lançait dans le bras et le dos.

De février à aujourd'hui j'ai toujours de nombreuses contractures au niveau du dos, j'ai du mal à attrapé les objets et je ne peux pas porté les courses ni de charges lourdes.

J'ai commencé à conduire à nouveau en Février . Je ne peux conduire que sur de courtes durées environ 20 minutes et ai du mal à tourné le volant. Je ne prends la voiture qu'exceptionnellement. Pas plus d'une fois par mois. J'ai du mal à faire le ménage, porter les courses ou étendre le linge.

Les conséquences de cet accident au niveau psychologique.

Du 21 octobre à mi décembre je faisais de terribles cauchemars ou je revivais l'accident, je souffrais d'insomnie et n'avais plus

le goût de rien j'ai même pensé au pire.
De mi décembre à mi février je souffrais toujours d'angoisses.
Actuellement je suis toujours paniqué en voiture même quand je suis assise coté passager. Je suis fatigué d'avoir mal au dos et à l'épaule. Quand je bouge le bras gauche il y a comme une résistance et elle craque constamment . Certains soirs j'ai mal et je n'arrive pas à trouver le sommeil. Et souvent le matin je me réveille contracturé bien que nous ayant changé de literie . J'ai des douleurs qui parte du bras jusque dans l'épaule, la nuque l'oreille, et la mâchoire. Et deux points dans le dos me font également souffrir un au milieu du dos en haut et un, un peu plus bas à gauche dans le dos.
Le fait de ne plus pouvoir conduire ni voiture ni scooter me limite énormément dans mes déplacements. C'est mon ami qui m'amène à tous mes rendez vous quand il le peut. Et ces contractures me limite dans mes loisirs ou l'usage de la force des bras est requise. Bien que n'ayant pas de résultats négatifs sur les radios, échographie ou scanner j'ai toujours mal et ne sais plus comment faire pour me débarrasser de ces douleurs. J'ai passé d'autres radios une du rachis thoracique et un arthroscanner qui n'ont rien révélé. Je vis mal cette situation.
J'ai passé l'expertise médicale en octobre 2012. J'ai toujours mal au dos et à l'épaule et en août 2013 je me retrouve avec une sciatique avec début d'hernie discale l5-s1. J'ai cependant accepté leur proposition d'environ 5000 euros avec 1% d'ipp et 2/5 de souffrances endurés au mois de février voyant que les choses n'avançait pas. Je n'ai toujours pas repris de véhicule et l'aide assuré par mon ami n'a pas été jugé comme nécessaire par l'expert. Est ce possible de faire une liaison entre ces accidents et l'hernie discale et ai je été lésé ?
Merci à vous tous.

Par **LDG**, le **02/11/2013 à 20:54**

Bonsoir,
Vous disposez d'un délai de 15 jours pour dénoncer une transaction corporelle selon les dispositions de la Loi Badinter.
Cependant, vous avez la possibilité de faire rouvrir vos dossiers en cas d'aggravations de vos blessures et ce sur justificatif médical à l'appui.
Vous disposez d'un délai de 10 ans en cas d'aggravation.
Concernant le montant de votre indemnisation, il est impossible de vous dire si vous avez été lésée dans la mesure où nous ne connaissons pas tous les postes de préjudices qui ont été retenus par le médecin expert.
Cordialement,

Par **arreeu**, le **02/11/2013 à 23:03**

vous pouvez vous "estimer" heureuse de recevoir 5000Euros pour 1% d'ipp
j'ai 5% d'incapacité mais 1900 euros de reparation alors que je souffre aussi toujours

Par **angiedevil13**, le **03/11/2013 à 17:33**

Bonsoir,
Merci LDG pour votre réponse.
Arreu je parle globalement pour les 5000 euros j'ai eu je crois 1600 euros pour le 1% d'ipp et j'ai maintenant une hernie discale et j'avais déjà mal en bas du dos après l'accident mais aucun médecin ne m'a fait passé d'irm seulement quand je me suis retrouvé complètement bloqué.
Cordialement